

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 20 novembre 2023, à 19 h, à la Maison Saint-Louis au 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Guillaume Fortier, Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Carine Durocher, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Absence motivée : Monsieur le conseiller Benoit Duval

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Mme Mylène Rioux, *directrice adjointe des Services juridiques et greffière*

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2023-434 Octroi de contrat – Travaux d'urgence – Stabilisation des berges

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2023-343, lors de la séance ordinaire du 11 septembre 2023 décrétant des travaux d'urgence de stabilisation des berges nécessaires afin de maintenir en état les infrastructures, ouvrages et équipements dans le parc de la Commune;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes a mandaté la firme ALPG consultants inc., experts en ingénierie et en physique de l'eau, pour évaluer l'état des berges dans certains secteurs du parc de la Commune jugés prioritaires;

CONSIDÉRANT que les travaux ciblés ont été déclarés urgents dans le rapport de la firme d'ingénierie ALPG consultants inc.;

CONSIDÉRANT les dispositions l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Aménagements Natur'Eau-Lac Inc., le contrat pour la stabilisation des berges au parc de la Commune, pour un montant de 187 179,30 \$, taxes incluses le tout, conformément à son offre du 14 novembre 2023.

Cette dépense sera financée par le Fonds vert.

Certificat de la trésorière numéro 3874

ADOPTÉE.

2023-435 Octroi de contrat – Surveillance des travaux – Stabilisation des berges

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2023-343, lors de la séance ordinaire du 11 septembre 2023 décrétant des travaux d'urgence de stabilisation des berges nécessaires afin de maintenir en état les infrastructures, ouvrages et équipements dans le parc de la Commune;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes a mandaté la firme ALPG consultants inc., experts en ingénierie et en physique de l'eau, pour évaluer l'état des berges dans certains secteurs du parc de la Commune jugés prioritaires;

CONSIDÉRANT que les travaux ciblés ont été déclarés urgents dans le rapport de la firme d'ingénierie ALPG consultants inc.;

CONSIDÉRANT les dispositions l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à ALPG consultants inc., le contrat de surveillance de chantier pour les travaux de stabilisation des berges au parc de la Commune, pour un montant de 18 996,17 \$, taxes incluses le tout, conformément à son offre du 3 novembre 2023.

Cette dépense sera financée par le Fonds vert.

Certificat de la trésorière numéro 3875

ADOPTÉE.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 19 h 05.

Le maire,

*La directrice adjointe des Services
juridiques et greffière,*

Martin Damphousse

Mylène Rioux, OMA